

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	41

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 039

Séance du 13 avril 2021

POSITION FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES POUR 2021

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES: M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration: TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS:

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Lors du débat d'orientations budgétaires le calcul du FPIC en 2020 a été rappelé. Notamment le montant de droit commun calculé par l'Etat s'établissait comme suit :

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun
Part EPCI	-	185 861 €
Part communes membres	-	237 947 €
TOTAL	-	423 808 €

Suite à la délibération du Conseil communautaire en 2020 et avec l'accord des 2/3 des Communes le fonds reversé à la Communauté a été augmenté de 30 % pour atteindre **241 619 €**.

Mais il est aussi possible d'envisager un reversement en totalité du FPIC à la Communauté. Cette hypothèse suppose l'accord unanime du Conseil communautaire.

Montant du FPIC versé aux Communes par l'Etat :

Code INSEE	Communes	Solde FPIC
23003	ALLEYRAT	2 217.54
23008	AUBUSSON	31 536.72
23024	BLESSAC	9 172.41
23071	CROZE	4 827.77
23077	FAUX LA MONTAGNE	8 869.34
23079	FELLETIN	21 368.94
23090	GENTIOUX PIGEROLLES	9 128.76
23091	GIOUX	3 295.19
23140	MOUTIER-ROZEILLE	6 459.25
23142	NEOUX	4 560.60
23144	NOUAILLE (LA)	5 320.50
23179	SAINT-ALPINIEN	4 218.34
23180	SAINT-AMAND	7 939.36
23182	SAINT-AVIT-DE-TARDES	2 288.96
23194	SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	2 279.99
23196	SAINT-FRION	5 347.83
23210	SAINT-MAIXANT	3 569.77
23211	SAINT-MARC A FRONGIER	7 814.56
23212	SAINT-MARC A LOUBAUD	2 904.72
23228	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	3 484.35
23238	SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	7 348.82
23246	SAINT-SULPICE LES CHAMPS	6 473.14
23249	SAINT-YRIEIX LA MONTAGNE	4 050.67
23257	VALLIERE	13 550.65
23264	VILLEDIEU (LA)	912.61
23266	VILLETTELLE (LA)	3 248.19
		182 189.00

Le projet de budget primitif du budget principal qui suit a été élaboré avec l'intégration du montant total du FPIC au niveau de 2020 soit 423 808 €.

Sans cet apport, de nouvelles économies drastiques sont nécessaires qui vont toucher la Communauté comme ses partenaires, ainsi devront être supprimés :

- L'intégralité du Fonds Tapisserie : 55 000 €
- L'intégralité de la subvention à la Scène Nationale : 50 000 €

- Les subventions aux associations versées en 2020 et de nouvelles demandées pour 22 152 €
- La création de poste de l'ambassadeur du tri : 18 000 €
- Le transport différencié du tri sélectif : 10 000 €
- Des fournitures de voirie : 10 000 €
- Des menus travaux dans les bâtiments : 8 037 €
- Et des dépenses exceptionnelles : 9 000 €



Un long débat s'engage.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

Ne prennent pas part au vote :

- Laurence CHEVREUX
 - Jean-Luc VERONNET
 - Christian ARNAUD
 - Evelyne PINLON représentée par Mme Catherine DEBAENST
- **ACCEPTÉ exceptionnellement le reversement du FPIC dans son intégralité à la Communauté de Communes pour 2021.**

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

16 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

